

BILLS—*Suite.*

103.—*Vente des liqueurs, acte des licences, 1883. Amendement :*

Bill reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 306. Lu 2<sup>e</sup> fois, 306. En comité, 307. Rapporté avec amendements, 307. Amendements lus et agréés, 307. Lu 3<sup>e</sup> fois, 307. Passé, et renvoyé aux Communes, 307. Agréé par les Communes sans amendement, 309. S. R., 313. (Chapitre 32, 47 Vic., 1884.)

BLÉ, Réduction de l'impôt sur le. (*Voir* Halle au blé de Montréal.)

BOUCHER, A. A. : Commission de maître en chancellerie, 3, 4. Second rapport du comité des contingents recommandant que son salaire soit augmenté, 104, 133. Rapport adopté, 134.

BOURINOT, L'honorable John : La Chambre est informée de la mort de. Motion d'ajournement par respect à sa mémoire, résolue unanimement, 30.

BRITANNIA, Navire le : (*Voir* Adresse N<sup>o</sup> 7.)

BUCHANAN, M. J., et autres : Pétition présentée. Lue, 49. (*Voir* bill N<sup>o</sup> 38.)

BUREAU DE COMMERCE, Montréal : Pétition du—, présentée, 57. Lue, 63. (*Voir* Québec. Pilotes.)

BUREAU DE COMMERCE DE TORONTO :

Pétition du—, présentée, 26. Lue, 31. (*Voir* bill N<sup>o</sup> 11.)

Pétition présentée contre la fusion des lignes courantes de chemins de fer, 95. Lue, 98.

CABLE, La Commerciale,—Compagnie du : (*Voir* bill N<sup>o</sup> 17.)

CALGARY, compagnie d'aqueduc de—, 58.

CALGARY, compagnie d'omnibus, de tramway et de transfert de, 58. (*Voir* McVittie.)

CANADA, Acte de tempérance, 1878, amendement : (*Voir* bill N<sup>o</sup> 99.)

CANADA, tempérance, assurance générale sur la vie : (*Voir* bill N<sup>o</sup> 100.)

CANADIEN amendement à l'acte du chemin de fer Pacifique. (*Voir* bill N<sup>o</sup> 20.)

CANADIEN, chemin de fer du Pacifique : Pétition du. (*Voir* bill, N<sup>o</sup> 77.)

CANADIEN, chemin de fer du Pacifique : Copies de contrats, 52. (*Voir* documents de la session N<sup>o</sup> 31b.)

CAPITAINES et seconds de navires, acte des matelots, 1883, amendement. (*Voir* bill N<sup>o</sup> 18.)

CARD, H. : Pétitions concernant l'Union des églises Méthodistes. (*Voir* bill N<sup>o</sup> 107.)

CARIBOU, Juge de la cour de comté de,—traitement et allocation : (*Voir* bill N<sup>o</sup> 72.)